

**DELIBERATION N° 26/053 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DU PONT D'ASCU - BALAGNA
CHÌ APPROVA L'OPERAZIONE DI RINNUVAZIONE DI U PONTE D'ASCU –
BALAGNA**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVA, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Jean-Marc BORRI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Antonia LUCIANI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Joseph SAVELLI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine-Joseph PERALDI à M. Romain COLONNA
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Christelle COMBETTE, Georges MELA, Véronique PIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) des infrastructures de transport 2017-2026 – PPI 2026-2030 routes et fer,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2026-07 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 23 juin 2026,
- APRES** avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin

MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les caractéristiques principales de l'opération de confortement du Pont d'Ascu-Balagna pour un montant total de 2 915 000 € HT, ainsi que le plan de financement suivant :

Montant total : 2 915 000 € HT

Collectivité de Corse : 583 000 € HT (20%)

Etat (PTIC) : 2 332 000 € HT (80%)

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

BP 2026

PROGRAMME 1151

MONTANT DISPONIBLE 4 150 000 €

MONTANT A AFFECTER500 000 €

Opération 1151-127 (affectation 1151T1127)

Confortement du Pont Ascu-Balagna

MONTANT RESTANT DISPONIBLE 3 650 000 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 juin 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OPERAZIONE DI RINNUVAZIONE DI U
PONTE D'ASCU - BALAGNA
OPÉRATION DE RÉNOVATION DU
PONT D'ASCU - BALAGNA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

La Collectivité de Corse, propriétaire des installations et matériels ferroviaires, met en œuvre depuis le début des années 2000, un effort important de modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennisation et son développement en dégagant des objectifs prioritaires de sécurisation des transports, d'accroissement du trafic voyageur et de réduction des temps de parcours.

Aussi, pour répondre à ces enjeux, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une démarche d'entretien des nombreux ouvrages d'art (OA).

Dans un premier volet déployé en 2000-2010, les petits ouvrages, tels que les ponts rails, ont fait l'objet de rénovation lors du renouvellement de la voie.

Toutefois, les grands ouvrages d'art construits à la fin du 19^{ème} siècle, tels que les ponts et viaducs, n'ont jamais fait l'objet de modification, ni de réparation majeure, excepté des remises en peinture dans les années 1980 et quelques réparations et travaux (remplacement de cornières, création de passerelles de visites).

La Collectivité de Corse a maintenu sa démarche de renforcement de ces infrastructures.

Ainsi, l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération n° 17/297 AC du 22 septembre 2017, la rénovation du pont du Vechju inscrit au Programme Exceptionnel d'Investissement 3 (PEI 3) pour un montant de 3 750 000 € HT.

Elle a également approuvé, par délibération n° 20/213 AC du 21 décembre 2020, la régénération des 5 ouvrages métalliques situés entre U Ponte A A Leccia et Casamozza (Casamozza, Prunelli, Albanu, Ascu-Centrale, Muzelle) inscrite au PEI 4.

Les travaux s'élevant à un montant total de 14 M€ TTC s'achèvent en juin 2026.

Aujourd'hui, il vous est proposé de poursuivre ce programme et d'approuver l'opération de confortement du pont d'Ascu-Balagna, opération par ailleurs inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2020, adopté par délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025.

Afin de garantir sa pérennité sous les sollicitations des différents cas de charges, et notamment des trains déchets, les travaux préconisés sont les suivants :

- réparations localisées d'éléments de charpente métallique et des appareils d'appuis ;
- remplacements d'éléments de charpente ;
- réparation de zones de maçonnerie endommagées ;
- remise en peinture complète de la charpente métallique et du tablier.

La présence de quelques désordres structurels et l'absence de garanties à long terme sur la stabilité de ces tabliers justifient des travaux de réparation tels que la substitution de pièces endommagées et le remplacement de celles-ci à l'identique.

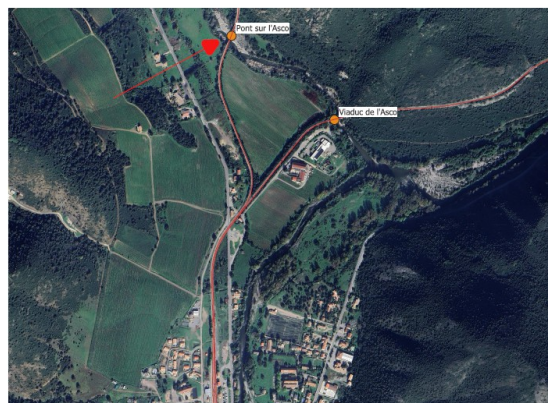
Les maçonneries ne présentent pas d'anomalies importantes mais nécessitent tout de même quelques travaux d'entretien spécialisé.

Les protections anticorrosion des ouvrages sont proches de leur limite d'efficacité suite aux différentes remises en peinture. Par ailleurs, les peintures d'origine contiennent du plomb à un taux supérieur à la réglementation actuelle. De ce fait, le décapage de la peinture d'origine prévu dans le cadre de cette opération nécessitera un confinement du tablier pour éviter tout rejet de plomb dans l'environnement.

L'ouvrage est localisé à la sortie d'U Ponte A A Leccia en direction de L'Isula sur la ligne Balagna du Réseau Ferroviaire de Corse.



Localisation du pont Asco-Balagne





II - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET PLANNING

II-1. Description des travaux

Les travaux consisteront notamment en :

- la création d'un échafaudage de confinement étanche sur toute la longueur de l'ouvrage ;
- le démontage de la voie ferrée ;
- la réparation et remplacement d'éléments de structure métallique ;
- le renforcement des éléments métalliques suite à recalcul complet de l'ouvrage ;
- le décapage et la mise en peinture de l'ensemble du pont sous coupure de voie ;
- le démontage et le reconditionnement des platelages métalliques ;
- le rejointoiement des sommiers des culées et piles en maçonneries ;
- l'installation des garde-corps sur la partie supérieure.

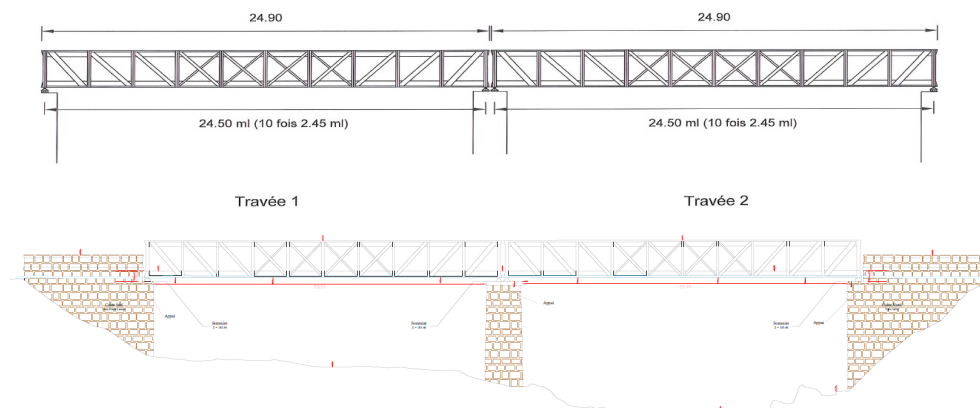
Les prestations nécessitent des techniques et compétences très spécialisées et les principales difficultés opérationnelles restent :

- la mise en place du confinement étanche suspendu permettant de récupérer tous les résidus de peinture et les matériaux de sablage, avec ou sans circulation ferroviaire ;
- le décapage et la mise en peinture par des équipes spécialisées ;
- la gestion des conditions atmosphériques (température et humidité) nécessaire à l'application des couches de peinture ;
- la réparation et remplacement d'éléments de charpente métallique sur des ouvrages en service ;
- le phasage compliqué en milieu confiné permettant de réduire la coupure de voie
- les contraintes fortes de sécurité et de protection des ouvriers et des tiers (exploitant...).

Elevation

Ponte Leccia

Calvi



Façade amont et aval

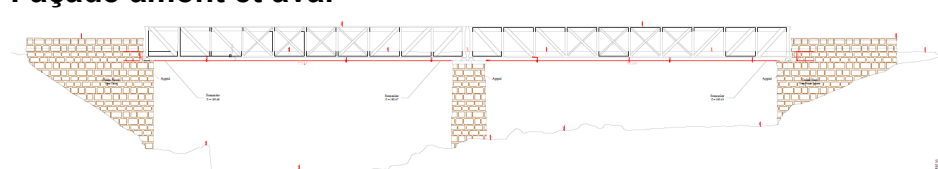


Photo depuis l'amont



Photo de l'intrados



Protection anti-corrosion à prévoir sous tablier



Protection anti-corrosion à prévoir sur tablier



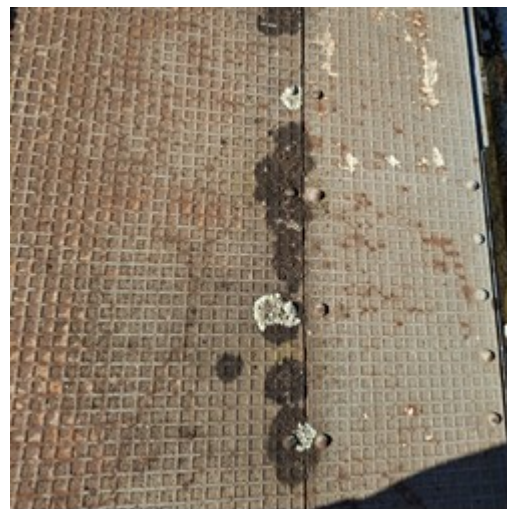
Appui coté Ponte Leccia : vérinage avec déplacement, nettoyage et protection anticorrosion des appuis



Remplacement des rivets et protection anticorrosion à prévoir



Réparation et remplacement des platelages métalliques



II-2. Plannings prévisionnels des travaux

La durée prévisionnelle totale des travaux est d'environ 8 mois avec une coupure ferroviaire de 4 mois entre U Ponte A A Leccia et L'Isula telle que détaillée ci-dessous :

Le planning de la maîtrise d'œuvre serait le suivant :

Opérations	Planning
Etudes de conception	Juin 2026 – Novembre 2026
Remise du DCE pour publication du marché de travaux	Novembre 2026

Le calendrier des travaux de réhabilitation serait le suivant :

Opérations	Planning
Travaux sur Ascu - Balagna	Septembre 2027 – Mai 2028
Coupure des circulations ferroviaires entre U Ponte A A Leccia-L'Isula	Coupure de 4 mois Début novembre 2027 - Mars 2028

III – FINANCEMENT DE L'OPERATION

III-1. Montant prévisionnel de l'opération

L'opération a été évaluée à **2 915 000 € HT**, décomposés comme suit :

Objet	Montant HT en €	Montant TTC en €
Marché de travaux	2 400 000	2 640 000
Maîtrise d'œuvre travaux	240 000	288 000
Investigations sur l'ouvrage (peinture, fer puddlé...)	50 000	55 000
Contrôles extérieurs et divers (TOPO, voie ferrée, essais mécaniques)	75 000	90 000
Aléas (5%)	150 000	180 000
Total	2 915 000	3 253 000

III-2. Plan de financement

L'opération devrait être financée dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), selon la répartition suivante :

PTIC		
Financement	Taux de participation max au montant HT	Montant en € HT
Etat	80 %	2 332 000
CdC	20 %	583 000
Total		2 915 000

Une demande de subvention au titre du PTIC sera adressée en ce sens aux services de l'Etat.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** les caractéristiques principales et le plan de financement de l'opération de confortement du Pont d'Ascu-Balagna, pour un montant total de 2 915 000 € HT.
- **D'AFPECTER** les crédits nécessaires au lancement des études de maîtrise d'œuvre sur une opération nouvelle n°1151-127 (affectation 1151T127).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

[illegible]